



Traité Békhhorot

Michna 10 - Chapitre 4

הַחֲשׂוֹד עַל הַשְּׁבִיעִית,
אִינוֹ חֲשׂוֹד עַל הַמַּעֲשָׂרוֹת;
הַחֲשׂוֹד עַל הַמַּעֲשָׂרוֹת,
אִינוֹ חֲשׂוֹד עַל הַשְּׁבִיעִית.
הַחֲשׂוֹד עַל זֶה וְעַל זֶה,
חֲשׂוֹד עַל הַטְּהָרוֹת;
וְיֵשׁ שֶׁהוּא חֲשׂוֹד עַל הַטְּהָרוֹת,
וְאִינוֹ חֲשׂוֹד לֹא עַל זֶה וְלֹא עַל זֶה.
זֶה הַכָּלָל:
כָּל הַחֲשׂוֹד עַל הַדָּבָר,
לֹא דָנוּ וְלֹא מַעֲדוּ:

Celui qui est suspect à l'égard de l'[année sabbatique] ne l'est pas à l'égard des dîmes ; [et de même], celui qui est suspect à l'égard des dîmes ne l'est pas à l'égard de l'[année sabbatique]. Celui qui est suspect en ce qui concerne ceci, (l'année sabbatique), ou en ce qui concerne [la dîme, est] suspect en ce qui concerne [la vente d'aliments rituellement impurs comme s'il s'agissait d'articles] rituellement purs. Mais il y a ceux qui sont suspects à l'égard [des choses rituellement pures] qui ne le sont pas à l'égard de ceci, (l'année sabbatique), ni à l'égard de cela, (la dîme). Voici le principe : [quiconque] est suspect sur une affaire [spécifique ne peut] ni juger [une affaire] ni témoigner [dans des affaires impliquant cette affaire].



A la découverte du Beth Hamikdash

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions